



14, 15, 16 NOVEMBRE 2025

Festival de théâtre amateur de Nogaro

Règlement du festival

1. Organisateur :

Le festival est organisé par l'association Culture Loisirs Animation à Nogaro, Centre Social et Culturel, 2 Rue du Stade, 32110 Nogaro.

2. But :

Ce festival a pour objet de promouvoir et valoriser le théâtre amateur, et le diffuser auprès de tous les publics avec des tarifs adaptés au plus grand nombre.

Il est ouvert aux troupes de théâtre amateur, de préférence adhérentes à la Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNCTA), qui devront présenter un spectacle abouti.

Afin de permettre d'effectuer la sélection, chaque troupe candidate devra informer les organisateurs des dates et lieux de représentation ou le spectacle sera visible. Si le spectacle est en cours d'élaboration, une date de répétition devra être proposée.

3. Décor et régie :

Les spectacles seront présentés dans la salle de cinéma-théâtre de Nogaro.
En pièce annexe le plan de la salle de théâtre indiquant ses dimensions, les moyens techniques.

La salle est équipée pour la durée du festival en matériel son et éclairage. Chaque troupe participante s'engage à renseigner au préalable une fiche technique précisant notamment son plan de feux. Dans le cas de contraintes particulières de son spectacle (poursuite, stroboscope, lumière noire, vidéo-projecteur...) la troupe devra le fournir et l'installer en accord avec les régisseurs de la salle préalablement avertis.

IMPORTANT

Le temps de réglage du son et des lumières doit faire partie intégrante du « temps de préparation » indiqué sur la fiche d'inscription. Les réglages sont effectués par les techniciens de la troupe, aidés par les régisseurs du festival.

Chaque troupe est tenue d'apporter ses décors et accessoires et de s'adapter aux équipements de la salle. La troupe se doit de venir avec ses techniciens, de décharger, monter et démonter les décors en respectant le temps précisé sur le dossier de candidature.

Le délai maximum d'installation ne peut excéder 35 minutes parce qu'il y a 10 mn de démontage du spectacle précédent.

4. Planning des plateaux :

Par égard pour le public, les horaires des représentations devront être respectés. Les troupes devront libérer le plateau de leurs décors et accessoires dès la fin de la représentation, dans le laps de temps indiqué sur la fiche d'inscription, afin de permettre au spectacle suivant de s'installer dans les temps impartis du programme.

5. Participation :

Les troupes sélectionnées s'engagent à promouvoir le festival dans leur réseau, ville d'origine et connaissances. En outre, elles se doivent de participer à la pleine réussite de la manifestation en tant que spectateurs, en assistant à un ou plusieurs spectacles.

Les comédiens et les techniciens des troupes participantes bénéficient de l'entrée gratuite à tous les spectacles du festival.

Les comédiens et techniciens bénéficient également de deux repas gratuits

Des repas supplémentaires pourront être pris dans les différents établissements de Nogaro. L'hébergement peut être proposé pour une nuit. La demande devra être effectuée au moment de l'inscription.

Une compensation financière est prévue pour les frais de déplacement au-delà de 200 kms aller-retour par un forfait de 50 €.

6. Programmation :

Le festival a lieu au cinéma-théâtre de Nogaro. (28 Rue de la Poste, 32110)

La programmation est à l'initiative de l'organisateur. Elle prend en compte :

⇒ **l'appartenance à la FNCTA** (dans le cas où 2 spectacles choisis peuvent rentrer dans la grille horaire, priorité sera donnée à la troupe adhérente),

⇒ **la durée du spectacle (maximum 1h30),**

⇒ **la durée des temps** de préparation et de démontage,

⇒ **la préférence du jour de passage.**

Une sélection aura lieu après la date de clôture des candidatures.

A la suite de cette sélection, chaque troupe retenue ou non sera informée du résultat de sa candidature. Les troupes dont le spectacle est retenu devront alors confirmer leur participation avant la date limite qui leur sera indiquée et faire parvenir un chèque de caution de 80 € à l'ordre du CLAN. Ce chèque ne sera débité qu'en cas de non participation, sauf cas de force majeure. Dans le cas où la troupe n'est pas adhérente à la FNCTA, elle devra, de plus, joindre un chèque de participation aux frais de 30 € (même ordre). Ce chèque de participation aux frais sera débité après la tenue du festival si la troupe a joué.

Tous les dossiers de candidatures seront conservés et mis en attente jusqu'au festival.

7. SACD - Responsabilité :

Pour les œuvres inscrites à la SACD, la troupe a la responsabilité de la déclaration.

Elle fournira à l'organisateur, la copie de l'autorisation de jouer, valide à la date du festival.

Les droits SACD pour le festival sont à la charge de l'organisateur, c'est-à-dire du Clan. Les troupes en font la déclaration. Celles adhérentes à la FNCTA bénéficient d'une réduction de 50% des droits à payer.

La mairie de Nogaro et les organisateurs ne sont pas responsables des accidents corporels et matériels, ainsi que des vols qui pourraient survenir pendant le festival. Tous les participants doivent être assurés en responsabilité civile et fournir une copie de l'attestation d'assurance.

A titre indicatif pour la déclaration, la salle a une capacité de 250 places et le prix moyen du billet est de 6 €

8. Dossier de candidature :

Le dossier de candidature comprend :

- ⇒ la fiche de candidature dûment remplie (version numérique ou papier),
- ⇒ une copie de l'attestation d'adhésion à la FNCTA si la troupe est affiliée,
- ⇒ un descriptif et un historique de la troupe,
- ⇒ des photographies et une affiche du spectacle sous forme de fichier, une vidéo ou des extraits de spectacle (si possible et surtout si la Cie est éloignée),
- ⇒ une copie de l'autorisation SACD (cf. chapitre 7).

9. Dossier de participation :

Les troupes retenues devront compléter ce premier dossier par :

- ⇒ des photos sur support papier,
 - ⇒ une affiche destinée à un affichage dans le hall du festival,
 - ⇒ le chèque de caution de 80€,
 - ⇒ le chèque de 30€ si la troupe n'est pas adhérente à la FNCTA,
 - ⇒ la liste nominative des comédiens, techniciens et metteur en scène participant au spectacle retenu.
- ⇒ **une copie de l'attestation d'assurance**

Le dossier devra être envoyé avant la date limite à l'adresse suivante :

**Le CLAN Centre Social et Culturel
à l'attention de Mme Jocelyne SANSON
2 Rue du Stade
32110 NOGARO**

10. L'inscription au festival de théâtre à Nogaro est subordonnée à l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

A cet effet, le responsable de la troupe de théâtre en retournera une copie dûment signée.

Nom de la troupe	Responsable	Signature

Choix du jour de passage	Samedi	Dimanche
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Renvoyer le dossier complet avant le 10 juillet 2025. Mail : Festi.Theatre32@gmail.com